

MAIRIE DE VARENNES/TECHE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 SEPTEMBRE 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni le Jeudi 11 Septembre 2014, sous la présidence de M. BERRAT Gilles, Maire.

A L'ORDRE DU JOUR :

SDE 03 : Modification statutaire et transfert de compétence :

Le Conseil Municipal adopte la modification des statuts du SDE03 approuvée par son comité syndical le 18 mars 2014, intégrant une compétence optionnelle supplémentaire : *l'organisation d'un service de bornes de recharge pour véhicules électriques*, conformément à l'article L 2224-37 du CGCT. Il décide de transférer au SDE03 la compétence "*installation de bornes de recharge pour véhicules électriques ou hybrides*", de déléguer au Maire la faculté d'accorder les autorisations d'occupation du domaine public ou privé de la commune, et d'approuver le principe de la gratuité du stationnement durant 2 ans pour les véhicules utilisant ces infrastructures.

Convention de télétransmission des actes :

Le Conseil Municipal décide d'effectuer par voie électronique la transmission (*télétransmission*) de tout ou partie des actes soumis au contrôle de légalité, donne son accord pour l'accès aux services S²LOW proposés par l'ADULLACT, opérateur de télétransmission agréé, autorise le Maire à signer la convention relative à cette décision, avec la préfecture de l'Allier, et le contrat de souscription pour la délivrance d'un certificat électronique.

Contrat de Délégation de Service Public :

Le contrat de Délégation de Service Public de l'Auberge de la Têche, étant arrivé à son terme au 30/06/2014, le Conseil Municipal décide de le renouveler pour une durée de deux ans, à compter du 01/07/2014 et jusqu'au 30/06/2016.

Projet AREVA à Saint-Priest-La-Prugne :

Compte tenu à ce jour du manque d'informations du contexte, le Conseil Municipal ne se prononce pas sur ce projet, et laisse le soin aux élus de la Montagne Bourbonnaise de prendre les décisions qui s'imposent.

Motion projet de réforme du Conseil Général :

Le Conseil Municipal approuve l'ensemble des termes de la motion du Conseil Général de l'Allier en date du 26/06/2014, relative au projet de réforme territoriale intitulée « *quel avenir pour l'action publique de proximité ?* », en demandant de ne pas tenir compte des strates de population, de privilégier la proximité et l'accessibilité des territoires ruraux à faible population, de tenir compte des bassins de vie et que cette réforme territoriale, si elle a lieu, ne se mette en place qu'à partir de 2020, et non pas en milieu de mandat électif.

Constitution Commission Communale des Impôts Directs (CCID) :

De nouveaux commissaires (*12 titulaires et 12 suppléants*) doivent être proposés, suite au renouvellement du Conseil Municipal, afin qu'il n'y en ai que six de chaque catégorie qui soient désignés par le Directeur des Finances Publiques de l'Allier, pour constituer la nouvelle CCID.

Révision des loyers communaux :

Les loyers seront augmentés selon l'Indice de Référence des Loyers (IRL) du 1^{er} trimestre 2013 et du 1^{er} trimestre 2014. Pour le logement de la gare augmentation au 01/10/2014, et pour le logement des écoles au 01/11/2014. Chaque locataire sera avisé de cette augmentation.

Élaboration carte communale :

Le bureau d'études APTITUDES AMENAGEMENT ayant réalisé la phase diagnostic, va procéder prochainement à la phase élaboration du zonage de la carte communale.

Vente de foin sur pied :

Suite à la mise en vente du foin sur pied de la parcelle de terrain cadastrée section A n°637p, deux propositions de prix ont été reçues en Mairie. Le Conseil Municipal accepte la proposition du plus offrant au prix de 47 €uros la tonne.

Reprise concession funéraires abandonnées :

La reprise des concessions funéraires en état d'abandon dans le cimetière communal, sera effectuée selon une procédure très précise, en plusieurs étapes.

Travaux chemins 2014 et numérotation des lieux-dits :

La commission communale de la voirie se réunira prochainement, en vue de définir les travaux à réaliser sur les chemins, et les lieux-dits à numérotter.